

Séance du lundi 9 mai 2016

Date de Convocation : mardi 3 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2016.05.01 - Organismes divers et Associations - Modification des représentants- Représentation Ville ZAC Croix blanche

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Denise DARBON, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Pierre LURIN à Pauline FROPPIER, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Guillaume LACROIX, Christian PORRIN à Isabelle MAISTRE

Absente :

Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Motivation et opportunité de la décision

Par délibération n°7 du 24 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes et associations.

Il est souhaité apporter une modification concernant les associations syndicales de copropriétaires des terrains des ZUP 1 et 2 du Parc de la Reyssouze, de la Croix Blanche et du Domaine du Stand, pour lesquelles Mme Claudie SAINT-ANDRE avait été désignée.

Il est précisé que les associations syndicales des ZUP 1 et 2 de la Reyssouze ont été dissoutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU la délibération n°7 du 24 avril 2014,

VU la réunion de municipalité du 25 avril 2016,

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DESIGNE Mme Isabelle MAISTRE, Adjointe au Maire, pour représenter la Ville de Bourg-en-Bresse au sein des association syndicales de copropriétaires des terrains de la Croix Blanche et du Domaine du Stand.